



# Comment ça marche ?



Dans le cadre de sa politique de dématérialisation des démarches, la Communauté de communes du Pays noyonnais a fait évoluer l'accès aux services enfance et petite enfance via le "Portail familles"

Désormais, vous bénéficiez d'une plateforme dédiée à vos démarches :

<https://paysnoyonnais.portail-familles.net/>

- 1 Vous transmettez votre adresse mail au service enfance ou petite enfance pour création de votre espace privé.
- 2 Vous recevez un mail avec vos identifiants ainsi que le lien d'activation de votre espace privé.
- 3 Dès mise en place du portail vous pouvez vous connecter et effectuer vos différentes démarches 7j/7 et 24h/24.



# Pour quels services ?

-  L'accueil occasionnel (multi-accueil, micro-crèche)
-  L'accueil périscolaire (matin &/ou soir)
-  La restauration scolaire
-  Le relais petite enfance (ancien RAM)

Gagnez du temps,  
facilitez votre quotidien,  
ayez le réflexe  
«portail familles» !

# Que peut-on faire ?

Vous pouvez facilement et de chez vous : réserver, annuler et payer la cantine, inscrire votre enfant en multi-accueil ou en micro-crèche et aux activités périscolaires puis payer vos factures. Il est également possible de calculer votre quotient familial en ligne, de déposer des documents justificatifs et d'annuler jusqu'à la veille 18h une réservation.

